

03 fév 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 février 2006](#)

Directive Seveso

Nouvel accord de coopération entre Etat et Régions

Nouvel accord de coopération entre Etat et Régions

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. L'avant-projet a pour but de ratifier un nouvel accord de coopération, traduisant les mesures de la directive européenne 2003/105/CE (*) relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Cette directive modifie, à la suite d'études européennes et des accidents du passé, le champ d'application de la directive Seveso 98/82/CE (**), qui avait fait l'objet d'un premier accord de coopération le 21 juin 1999. L'avant-projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. (*) du 16 décembre 2003. (**) du 9 décembre 1996.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe